

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).
 Pour la Colonie
 Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00
 Union Postale
 Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

J.-B. GIRARDIN
Directeur-Gérant
 Rue du Barachois

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00
 Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40



La critique est aisée et l'art difficile

Certaines gens, qui savent écrire mais qui n'ont jamais osé mettre la main à la plume pour affronter la rampe publique, se font un malin plaisir de se poser en connasseurs et comme tels de dénigrer à belles dents l'anonymat du pauvre Réveil.

Ces critiques, qui pourraient peut-être se croire des critiques littéraires, ne se voient pas avec leurs manies de se vanter d'avoir fait leurs humanités et de posséder des parchemins à rendre jaloux le maître-tambour du régiment.

C'est un luxe qui n'est point à notre portée et nous le leur laissons sans le leur envier; non pas qu'il soit inutile, mais parce qu'il finit par le devenir à dormir au fond d'un tiroir, sauf quelques exhibitions de pure vanité pour que l'on ne puisse douter de leur existence.

Or vous, Monsieur le critiqueur, qui dédaignez nous posez en dilettante en la matière pourquoi voulez-vous m'astreindre, moi qui ai des idées comme vous, à ne pas m'essayer incognito à voler de mes propres ailes? parce que vous êtes breveté vous voudriez sans doute nous procurer le plaisir peu charitable de me faire tomber sous le ridicule de vos railleries, et me guérir de l'en-
vie d'écrire.

Vous qui vous dites libéral, vous n'y pensez pas, vous faites acte d'un vilain égoïste et plus encore

En tous cas, tranchons le mot, vous n'êtes pas généreux et vous avez des penchants qui sont en contradiction avec votre théorie.

Pourquoi, par exemple, malgré votre esprit chagrin envers nous, trouvez-vous plaisir à tapoter sur votre piano l'air de Viens poupoule, Vien poupoule

Cet exercice musical vous amuse, et cela amuse les vôtres de vous voir des velléités de mélomane.

Ce qui ne vous amuserait pas du tout, ce serait si un mauvais plaisant s'avisa de mettre une pancarte disant : c'est M. un tel qui nous écorche ainsi les oreilles, vous la trouveriez mauvaise d'être ainsi troublé dans vos essais de devenir musicien et nous, nous y perdrions peut-être un artiste d'avenir.

Vous voyez donc, cher critiqueur, que l'anonymat a du bon même pour vous, puisqu'il permet à votre modestie de déboustant de vous procurer le plaisir de vous amuser et d'amuser les vôtres sans craindre que l'on déverse le ridicule sur votre gauderie musicale et sur vos goûts.

Eh bien! pour tous ces motifs, votre critique à notre endroit est partielle et, nous le savons, elle n'est pas plus sincère que logique. Nous allons vous mettre doublement en défaut:

Ainsi, en ami de Jullien, vous approuvez sans restriction, c'est convenu, qu'il ait cultivé lui aussi l'anonymat sous le nom ronflant de *Atiquis*; car c'est sous ce pseudonyme qu'il s'est révélé, qu'il a fait ses premières armes, qu'il s'est exercé à l'escrime littéraire.

En ami aussi de Louis Légasse, vous ne pouvez pas admettre que cet écrivassier comme nous, ait eu la fatuité de se vanter d'être seul rédacteur à la « *Vigie*! » Sans doute comme tout le monde et plus que tout le monde, ce cher collègue était porté à croire qu'il avait enfanté un chef d'œuvre littéraire!

Ne croyez-vous pas en sien ami, que pour sauvegarder sa réputation littéraire à venir et sa gloire d'homme politique, il eut été préférable à tous égards de laisser planer, sur les exploits de sa plume, le doute toujours profitable de l'anonymat? afin, bien entendu, de ne pas exposer son amour propre à s'entendre dire qu'il avait malmené, outragé même notre pauvre littérature française.

Vous le voyez, vous en convenez, cher critiqueur, en vous prenant par le côté faible de vos préférences et de vos goûts personnels, vous voilà amené à être obligé de reconnaître qu'il vaut mieux, à tous les points de vue, quand on n'est pas artiste, garder l'anonymat c'est plus prudent pour notre petite vanité respective.

Si encore nous avions le bonheur de pouvoir nous réunir à un hôtel Rambouillet quelconque où l'on put faire assaut de bel esprit et se disputer les faveurs approbatrices de femmes jeunes, jolies et surtout spirituelles. Mais hélas! nous n'avons pas, que l'on sache du moins, de cénacle littéraire où pétille le bel esprit français de tout son éclat et de toute sa verve. Nous sommes obligés d'être privés un peu de tout et de nous contenter des apparences de tout: c'est un peu vulgaire, avouons-le, mais chacun est contraint de vivre en son milieu sans prétention à l'aristocratie d'autrefois.

Nous nous faisons entre nous, écrivains d'occasion; où est le mal de nous exercer, de chercher à intéresser nos semblables aux petites et grandes vicissitudes de la vie en commun? Il y en a si peu que vous-même, M. le critiqueur émérite, malgré que vous disiez que l'anonymat est dégoutant, malgré que vous fassiez fi de notre style incorrect et incohérent, vous êtes le premier à

vous inquiéter des causes de retard dans l'apparition de cette pauvre feuille de chou; vous êtes encore le premier à dévorer ce pauvre « Réveil » qui pendant vingt quatre heures au moins, vous procure un sujet de conversation, qui vous empêche de vous démancher la mâchoire.

Pendant autant de temps et plus, on vous intrigue sur les personnages en scène, vous assistez à de petites comédies inédites qui font rire; et, vous le savez, le rire est le meilleur et le plus salutaire des préservatifs de la santé publique; et, malgré tous ces avantages, vous n'êtes pas content et pour la frime vous faites le difficile!

Soyez donc plus généreux et moins exigeant, à moins que vous n'ayez pour motif d'avoir peur que le « Réveil » ne vous taille une bavette qui vous serait désagréable au superlatif. Et encore dans ce cas, il faut être philosophe, subir le sourire aux lèvres ce que l'on ne peut empêcher.

Mais soyez juste au moins comme cet adversaire qui nous disait: on a beau dire, quand on a lu le « Réveil » on est obligé de convenir sans parti-pris que tout ce qu'il dit est vrai. Celui-là, quoique peu suspect de partialité, était sincère dans son appréciation à l'emporte-pièce, et il négligeait la forme pour le fond sachant que la critique est aisée et l'art difficile.

L'affaire du « Jules-Jean-Baptiste »

Nous voulons en dire quelques mots encore pour répondre surtout à la stave « *Vigie* », à ses arguments spécieux à son style pittoresque qui brave si hardiment les règles de nos classiques.

Nous avons toujours dit: l'illustre Gouverneur Jullien a commis, en la circonstance, un excès de pouvoir: Il a arrêté une affaire judiciaire en cours; il a menacé le chef du Service des Douanes et le Procureur de la République; il les a immobilisés, baillonnés, mis dans l'impossibilité absolue d'agir. Jamais en France aucun Ministre n'aurait osé perpétrer un tel attentat aux lois de son pays.

Et il a violé ces lois, forcé des fonctionnaires à les violer pour rendre service à son ami Légasse. Il lui épargnait une affaire correctionnelle qu'il se serait

traduite par une amende de 60,000 fr et de la prison

L'inénarrable Légasse nous répond: La douane a fait une saisie irrégulière qui aurait pu lui coûter cher; le Gouverneur l'a si bien reconnu lui-même qu'il m'a demandé une lettre dans laquelle je m'engage à ne pas attaquer la Douane en dommages intérêts.

Ainsi Légasse, c'est là un acte inqualifiable de plus à ajouter à la série de ceux que Nemo reproche à la vie politique de notre trop illustre Gouverneur: il n'y a pas à s'étonner pour si peu.

Ou la Douane et le Parquet avaient raison, ou ils avaient tort. M. Jullien et M. Légasse pensent et déclarent qu'ils avaient tort; ils ont des raisons solides pour cela.

Alors pourquoi M. le Gouverneur n'a-t-il pas demandé un blâme pour M. Latouche et pour M. de Marolles; pourquoi celui-ci a-t-il avoué piteusement avoir failli à sa conscience d'honnête homme en obéissant aux ordres illégaux et intéressés de M. Jullien? Vous M. Légasse, qui pourtant n'avez pas peur des procès, pourquoi avez-vous tout fait pour empêcher celui là de s'étaler au grand jour devant un tribunal?

Ah! vous aviez raison! Et c'est pourquoi vous donnez l'ordre à votre fidèle Jullien d'arrêter à tout prix les poursuites; c'est pourquoi vous envoyez votre frère le Monsignore essayer de tranquilliser l'âme inquiète de Jullien, si tant est que Jullien puisse s'inquiéter d'illégalités de n'importe quel genre. Vous aviez un bon avocat aussi; mais vous aviez fui devant un tribunal: vous saviez que la loi est formelle, que, comme pour le «Pourquoi pas» — le cas était absolument le même — Vous seriez fatalement condamné. Et alors vous qui prétendez avoir le bon droit de votre côté vous n'avez essayé d'atteindre qu'un but: étouffer l'affaire par tous les moyens, calmer les scrupules du franc-maçon qu'est Jullien par votre frère le Monsignore et donner à ce même Jullien une conscience juridique dans l'affaire.

Le Gouverneur Jullien a agi en connaissance de cause, réfléchi et conscient de l'acte qu'il allait commettre.

Il connaissait en effet l'affaire ayant qu'elle n'éclate. L'enquête est confiée à M. le Procureur de la République M. de Marolles qui écrit une lettre au chef du service des Douanes, lettre disant nettement: Le délit existe, saisissez.

La Douane saisit. M. Légasse se présente chez le Gouverneur, le Monsignore continue l'assaut; M. Latouche et M. de Marolles passent toute une après-midi enfermés dans le cabinet Gouvernemental, M. Jullien, par tous les moyens, veut que la saisie soit levée. M. Jullien avait à faire à deux honnêtes hommes, connaissant bien leur droit, ayant une conscience, ce qui surtout indignait M. Jullien. Celui-ci invoque les intérêts sacrés du French-Shore, les intérêts sacrés de la Mère-Patrie — il paraît que M. Légasse représentait tout cela —

les deux chefs ne cèdent pas: Jullien s'emporte, menace l'écume à la bouche, la Douane n'aura pas d'avocat — il paraît que Jullien a le droit de le faire; enfin M. de Marolles, de tempérament faible, qui a supporté quatre heures l'assaut du Gouverneur finit par céder et séance tenante, il écrit à M. le chef du service des Douanes une lettre où il lui déclare: contrairement à ce que je vous affirmais hier, j'estime aujourd'hui qu'il n'y a pas lieu à poursuites.

M. Latouche, abandonné par la justice, menacé par M. Jullien, privé de tous ses moyens d'action, fait lever la saisie.

Voilà la vérité exacte et nous ne croyons aucun démenti.

C'est par les menaces que M. Jullien a arrêté une affaire engagée déjà devant un tribunal; il a profité de la faiblesse d'un magistrat et de sa qualité de Gouverneur pour égorer la justice, pour empêcher que son ami, nous allions dire son associé, ne fut condamné à une somme relativement très forte et à une peine infamante.

Le pays n'était pas habitué à voir un gouverneur, un représentant de l'autorité et des lois, être le premier à les violer et à les faire violer par des fonctionnaires pour protéger son ami de la correctionnelle; il se demande quelle est la sanction réservée à une conduite si peu honorable. On est donc bien mal éclairé à Paris? Ne craignez rien, si-gneur Jullien, nous crierons si fort qu'il faudra bien qu'on nous entende même de là-bas; et, quand nous vous aurons mis à nu comme un ver, on verra quelle triste âme vous enveloppait.

TRIBUNE LIBRE

M. le Rédacteur en Chef du «Réveil»

Lecteur assidu de votre journal, je suis avec un intérêt toujours croissant la lutte que vous soutenez si vaillamment contre ceux qui cherchent à faire de notre colonie leur proie et le combat que vous livrez aux abus de toutes sortes qui nous mènent à la ruine.

Permettez moi, après cette courte déclaration de principes, permettez-moi de vous dire que, si je suis d'accord avec vous sur le fond je ne le suis pas toujours quant à la forme. Votre article «Echo Electoral» a choqué les oreilles pieuses dans cette expression *l'Alliance du cabaret et de l'Eglise*, les mots *leur Monseigneur in-partibus* dans un autre article étaient au moins irréverencieux.

Si je vous écris aujourd'hui ces quelques lignes c'est que la lettre de M. l'abbé Frappart en réponse à *l'Echo Electoral* et l'article en réponse à la lettre de l'honorable abbé sont loin de satisfaire l'opinion publique.

M. Frappart qui est un prélat de la Propriété publique coup de talent et qui a conquis les plus hauts grades en théologie me permettra de lui dire que sa lettre n'est pas dans ses parties principales qu'un modèle de pure scolastique c'est un peu comme les sermons de certains prédicateurs de renom que l'on aime à entendre mais qui ne convertissent pas.

Monsieur l'abbé Frappart après avoir relevé les mots: *Alliance du cabaret et de l'Eglise — leur Monseigneur in-partibus* qu'il qualifie d'expressions d'un goût douteux (ce qui était son droit) proteste faiblement contre ce que l'on appelle en français: l'Ingérence du clergé en matière électorale. Pour mon compte je sais que personnellement Monsieur Frappart n'a fait aucune propagande électorale en faveur soit de l'un et de l'autre des candidats mais ce que personne ne peut nier même et surtout Monsieur Frappart — c'est que la religion a été mise en avant pour faire triompher la candidature Légasse.

Je connais des électeurs à conscience timorée dont toutes les sympathies allaient au candidat des indépendants et qui n'ont pas cru pouvoir voter pour Delmont qui leur était représenté comme un farouche anticlérical, comme un franc-maçon, comme l'ennemi des bonnes sœurs.

Allons donc! Est-ce Monsieur Légasse qui va arrêter sur le seuil de notre colonie la tourmente anticléricale! Est-ce lui, qui n'a pu empêcher les frères de partir, quoique étant à Paris, qui empêchera de laïciser l'hôpital, de chasser les sœurs des écoles? Il serait puéril d'insister.

J'ai dit plus haut que M. Frappart protestait faiblement contre l'ingérence du clergé, il n'a pris prudemment la défense que du clergé de St-Pierre, sans nous parler de Miquelon sachant très bien que là bas la pression a été grande.

Monsieur l'abbé Frappart me répondra peut-être que Monsieur le curé de Miquelon est assez grand pour se défendre seul — cela je lui concède — mais en l'espèce Monsieur Frappart qui est le premier vicaire du chef-lieu — le remplaçant en quelque sorte du Préfet apostolique — puisque Mg^r Oyhenart est éloigné de St-Pierre — M. Frappart dis-je aurait pu prendre la défense de M. le curé de Miquelon et se porter garant de sa neutralité comme de la sienne!

Monsieur l'abbé Frappart nous parle ensuite des Duels de M. Louis Légasse et nous dit qu'il est impossible de concilier ces actes avec la religion en cela je suis d'accord avec l'honorable abbé M. Louis Légasse ne peut qu'être blâmé en cette circonstance par son ami M. Frappart comme il l'a été encore le lundi 11 Janvier par M. Frappart (J'en suis certain) lorsqu'il a insulté si grossièrement M. Greslé. Cette fois M. Légasse a péché contre le sixième commandement. Mais que l'érudit abbé me permette de lui dire en toute franchise ce que je pense des sentiments religieux de son ami M. Légasse est un peu comme ce

littérateur célèbre du siècle dernier qui disait à Baudelaire « Monsieur j'ai toujours mis mes passions au dessus de mes principes ! »

Je ne parlerai pas de la fameuse affiche du dimanche je n'ai jamais fait l'injure à M. Frapart de penser qu'elle pouvait être son œuvre. Il nous affirme aujourd'hui qu'il n'en est pas l'auteur, nous sommes heureux de son affirmation.

En terminant que Monsieur l'abbé Frapart, me permette de lui dire en toute franchise ce que je pense de sa réponse. Elle ne prouve pas grand chose. Le début de sa lettre est un reproche, formulé par beaucoup d'autres avant lui, à l'anonymat du journal; la suite est une leçon de catéchisme à l'adresse de M. Légarde la fin est de la Philosophie spiritualiste... j'allais dire déiste oubliant que l'auteur est l'apôtre d'une religion révélée; la fin c'est tout au plus une courte péroration préparée en vue d'une conférence à faire devant un auditoire select.

Je craindrais M. le Rédacteur, d'abuser de votre hospitalité en prolongeant autre mesure cette discussion. Je me propose dans un prochain numéro de faire la critique de la réponse à M. l'abbé Frapart.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments dévoués.

DIXI.

A M. l'abbé Oyhénart.

A tort ou à raison, Monsieur le Supérieur ecclésiastique par intérim a été visé en sa qualité de curé de Miquelon dans les colonnes du Réveil.

Il est fonctionnaire colonial quoique d'un caractère spécial et à ce titre d'homme public la critique de ses actes nous appartient.

Nous aurions été heureux de pouvoir faire droit à sa réclamation et même de voir M. le curé de Miquelon se disculper de ce qui lui est imputé; mais aussi nous ne pouvons pas admettre, il nous coûte de le lui dire, que pour ce faire, il en prenne prétexte d'essayer de nous injurier.

En sa qualité de prêtre, il devrait savoir et il sait que les injures, d'où qu'elles viennent, ne sont pas des arguments de controverse; il devrait ne pas ignorer que la loi sur la presse dispense de reproduire une rectification contenant des expressions injurieuses, surtout quand la polémique a été convenable et courtoise.

C'est notre droit d'en agir ainsi, nous en usons dans l'intérêt même du caractère de notre correspondant, qui aurait dû mépriser ces quelques coups d'épingle en esprit de pénitence de trop nombreux coups de langue peu charitables.

Nous négligeons jusqu'à nouvel ordre le défi qui nous est porté, laissant à son auteur le soin de le faire valoir où il voudra et quand il le voudra.

La Rédaction.

RÉCEPTION OFFICIELLE

A l'occasion du 1^{er} Janvier, nous avions omis de dire que M. le gouverneur Jullien avait tenu à faire les choses en grand en recevant à sa table superbement servie, ses principaux fonctionnaires et certains des élus de la population.

Au nombre de ces derniers, figuraient le délégué, le maire et ses adjoints et aussi le conseiller privé suppléant, l'élu de prédilection de M. Jullien.

Il y a eu lieu de s'étonner de n'avoir pas vu à cette réception officielle le conseiller privé titulaire au lieu du suppléant, et le président de la Chambre de Commerce.

En agissant ainsi, M. le gouverneur Jullien a tenu à faire savoir qu'il ne considérait plus comme persona grata ni l'un ni l'autre de ces deux membres titulaires de son Conseil d'Administration.

Il encore, M. Jullien s'est grossièrement tronqué en légiste éminent futur juriconsulte, il aurait dû faire cette distinction d'ordre public que la personnalité individuelle disparaît pour faire place à la fonction, à moins qu'il n'y ait indignité.

Nous savions que M. Leban et Daygrand n'étaient pas toujours de l'avis de M. le gouverneur, ce qui les honore; mais nous ignorions qu'il fallût être toujours de l'avis de M. Jullien pour conserver ses bonnes grâces. Aujourd'hui nous sommes fixés sur son système gouvernemental.

Une autre considération que M. Jullien a eu tort de perdre de vue, c'est qu'on lui passe des frais de représentation pour lui permettre de représenter dignement, ce qui, à notre point de vue, ne consiste pas précisément à éliminer deux personnages honorables, qui sont placés auprès de lui comme les représentants de la population: c'est donc à cette dernière toute entière qu'il a fait injure en faisant cette sélection qui marque si bien ses préférences, et où va sa gratitude peu diplomatique.

M. Leban et Daygrand s'en consolent aisément en songeant qu'ils n'ont pas couru les risques d'une intoxication avec la batterie de cuisine nicklée et qu'ils sont dispensés de la corvée d'une visite de digestion.

LES BLEUS ET LES VERTS

Comme clôture de la lutte électorale, un public friand voit se dérouler toute une série

de procès sensationnels, qui sont soit de liquidation de toutes ces bagarres, coups de poing et de coups de poing, soit à plaisir pour endoctriner ce peuple toujours disposé à se laisser prendre au bruit du premier bateleur de foire, quelque charlatan et jongleur qu'il soit.

Sans enfeindre l'interdiction de ne pas rendre compte de ces procès diffamatoires, il est permis de dire, sans entrer dans l'appréciation des faits, que l'on assiste à des dépositions fantaisistes et piteuses qui font hausser les épaules par leur invraisemblance et par leur contradiction; sans pour cela désarmer l'indulgence du procureur de la république, qui lui ne se départit pas de son rôle, sachant mieux que qui que ce soit ce que valent toutes ces faiblesses de l'humilité.

On a beau dire, la preuve n'est plus à faire ce ne sont pas les partisans de Delmont qui donnent tant de besogne à la justice: les infractions qui leur sont reprochées ne sont que passives, elles dénotent chez eux un sentiment de calme et de pondération que l'on va jusqu'à approuver et contre lequel on ne sévit jamais.

Les autres ont raison de mettre le droit canon en avant avec l'assurance qu'ils ont, que leurs projectiles nouveau modèle, malgré l'inversion de l'amre, atteignent toujours quelqu'un ou quelque chose.

La licence est peut-être à l'ordre du jour dans l'artillerie, puisque l'on dit de la chair à canon en parlant des victimes qu'elle fait, et que l'on y enrégiste plus de plaies que de bleus quand on fait flèche de tout bois— ou feu de toutes armes et de toutes pièces pour broyer quoi? L'espérance d'un peuple, dont les aspirations n'ont pas trouvé grâce interceptées par des prières efficaces et surtout plus intéressées.

LE TUTOIEMENT

D'où vient que le tutoiement semble plus doux, plus familier, plus intime?

« Vous » est le pronom cérémonieux, officiel et banal, on dit « vous » à son chef hiérarchique, à son cocher, à la roue qu'on harangue, aux indifférents.

« Tu » est discret, intime, tendre, plein de sous-entendus... Des bouches le font vulgaire; en passant par certaines autres, il est doux comme une caresse.

Le tutoiement est l'apanage des confidences, des « à-part », des confessions. Il vient de lui-même sur les lèvres dans les invocations, dans les minutes d'émotion suprême. On dit « tu » à Dieu, à son amour, à son enfant.

Pourquoi le « tu » est plus doux que le « vous »? je n'en sais rien, ce que je sais, c'est qu'il est plus naturel, et qu'il marque plus d'abandon, plus d'intimité.

D'abord « vous » qui représente la seconde personne du pluriel est un non sens, employé au singulier.

Mais, lorsqu'une personne nous est chère, lorsque tout notre cœur va vers elle, ne trouvez-vous pas que le « tu » arrive insensiblement sur nos lèvres, suivant ainsi, à notre insu même le degré de nos sentiments. — « Je vous aime! » est très doux, mais « Je t'aime! » quelle incomparable harmonie! La solution est la même, cependant le tutoiement donne à ces deux mots « Je



l'aime ! » un charme d'intimité de sincérité qui font de cet aveu un cri jailli spontanément du cœur.

Le baby dans ses premières expansions ne connaît que « tu et moi » et je me demande lorsque jadis on apprenait aux enfants à dire vous aux parents, s'ils pouvaient avoir pour eux cette confiance faite d'abandon intime, de charme expansif qui n'excluent pas cependant le respect.

Mari et femme se disant « vous », quelle chose atroce ! Le tutoiement, sans que personne peut-être puisse le définir, aura toujours de nombreux adeptes pour l'intimité, car il sait mieux trouver, ce me semble, le chemin du cœur.

Le tutoiement est plus doux, plus familier, car il existe un monde, un abîme de sentiments entre : Je vous aime et : Je t'aime.

Je t'aime ! comme ce mot est doux, caressant, comme il fait délicieusement palpiter le cœur, lorsque troublé, il écoute ravi son murmure divin.

Je t'aime, est le mot sublime, qui résume dans ces simples mots tout ce que le cœur humain contient de tendresse profonde, d'adoration folle. Que de radieuses visions, que d'espoirs charmants il fait naître ! ...

Il paraît plus vrai, plus sincère, et il inspire surtout plus de confiance dans les aveux. Le vous au contraire me paraît beaucoup plus froid. Il me fait l'effet d'une petite barrière morale dressée contre les chères confidences.

Qu'une petite brouille survienne entre deux amoureux, aussitôt ce grand diable de vous arrive à grandes enjambées chasser le tu familier. Je connais bien peu de personnes qui, dans les affections amoureuses conservent jusqu'au bout cette sorte de respect.

Il est la clef d'or qui ouvre toutes les portes secrètes de l'âme, et qui lui permet de se dévoiler complètement aux yeux ravis de l'aimé.

Il laisse prendre le vol à toute la bande folle de rêves, d'illusions, d'espoirs. Rien ne me semble plus exquis que l'aveu d'une tendresse chaste, profonde; où les vous et les tu s'embrouillent d'une façon tout à fait imprévue. Mais c'est toujours le tu, qui, dans un baiser, demeure vainqueur.

Voilà, Monsieur, ce que pense.

JOLI-HIETT,

SERVICE POSTAL

D'après le contrat et même d'après le tableau du service Postal 1904, le « Pro-Patria » devait aller à Syndey jusqu'au 25 janvier, c'est à dire lundi prochain.

D'où vient cette dérogation subite au contrat? C'est encore le bon plaisir de M. Jullien qui déverse ses faveurs sur son ami Légasse.

Nous le disons avec d'autant plus de certitude que l'on nous assure que le conseil d'Administration n'a jamais délibéré sur cette dérogation.

D'un autre côté nous sommes certains que M. le Gouverneur Jullien n'a jamais soupçonné que ce changement d'itinéraire pouvait occasionner quelque ennui au commerce.

PRIÈRE

D'APRÈS SULLY PRUDHOMME

Si vous saviez comme je pleure
D'être réélu délégué,
Vous viendriez dans ma demeure
Me consoler.

Si vous saviez comme je rage
De ma faible majorité,
Vous viendriez me dire, je gage
Que j'ai été lâché.

Si vous voyiez mes joues creusées,
Mon front ridé, jadis si beau,
Vous maudiriez les voix données
A l'avocat de Théo.

S'il est bien vrai que tu m'aimes
Peuple St-Pierrais que je soupçonne,
Retourne à l'urne quand même
Car il faut que je démissionne.

MÉDITATION:

S'il fallait pourtant que je n'obtienne
Pas plus de voix qu'au premier tour
Il vaudrait mieux que je m'abstienne
Car ce serait un four.

QUID ?

INFORMATION.

Nous avons reçu cette dernière quinzaine une certaine quantité de lettres émanant de nos lecteurs, qui nous demandaient la signification des mots *Mer le* qui se trouvent en tête de la 2^{me} lettre du *Courrier de Blois*.

L'abondance des matières ne nous ayant pas permis de répondre dans le dernier numéro nous le faisons aujourd'hui bien volontiers.

MER est un chef lieu de Canton de l'arrondissement de Blois situé à 19 kilomètres de cette ville — Mer compte 3800 habitants.

C'est la patrie de Pierre Jurieu et de Philippe Emile Jullien.

Pierre Jurieu était un théologien protestant du XVII^e siècle qui, par son humeur batailleuse et ses écrits violents, fut obligé de quitter la France. Il se réfugia en Hollande et y occupa une situation remarquable au milieu des Français émigrés. Il a laissé un certain nom-

bre d'ouvrages de controverse religieuse qui ne sont pas sans mérite.

Philippe Emile Jullien; c'est le Gouverneur actuel des Iles St-Pierre-Miquelon, ancien avocat, ancien député, auteur de nombreux articles politiques et autres signés, *Aliquis c'est l'Ami* (?) du sénateur Tassin, de l'ex-député Maymac et le familier de Nemo.

A ce sujet comment appelle-t-on les habitants de Mer ? sont-ce des Merais, des Merois, des Merdois ou même des Merdeux ? A cette question nous ne pouvons répondre ! Nous la posons à notre tour à plus compétent que nous qui il veuille bien nous tirer d'incertitude

AUX ÉLECTEURS

Les nombreux électeurs qui n'étaient pas inscrits sur la liste électorale de 1903 sont avisés qu'ils ont jusqu'au quatre février pour se faire inscrire; après cette date, il sera trop tard.

A cet effet, il leur appartient de se présenter au secrétariat de la mairie et d'exiger leur inscription, qui ne peut leur être refusée sans une décision motivée de la commission électorale.

Le temps de domicile exigé est de six mois et tout électeur a le droit de demander l'inscription de ceux qui ont été omis et la radiation de ceux qui ne doivent plus figurer sur la liste électorale.

ANNONCES & AVIS

A VENDRE

Un PIANO en bois palissandre

AVEC SON TABOURET

S'adresser au bureau du Journal.

MAISON A LOUER

Rue du Barachois

COMPRENANT 5 APPARTEMENTS

CAVE & GRENIER

S'adresser à M. Edouard Girardin.

Le Directeur Gérant, J. B. Girardin

St-Pierre Miquelon. — Imp. Coopérative